



ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

Martine Schoeppner Rapporteur général de la commission Lois et règlements

Madeleine Bennaceur

VOTE ELECTRONIQUE TEST GRANDEUR NATURE (TGN)

Chers collègues,

Nous avons représenté notre assemblée au Test grandeur nature du Vote électronique (VE) au sein du Bureau de vote électronique (BVE) du 22 janvier au 4 février 2012, nous avons assisté à de nombreuses réunions et aux différentes opérations de vote.

Tous les acteurs ou leurs représentants de ce vote électronique, à savoir le Bureau de vote électronique (BVE), les représentants du Responsable des traitements (RTR), les auditeurs indépendants, l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Informations (ANSSI) et la maîtrise d'œuvre : DSI du MAEE, et société ATOS/SCYTL y étaient représentés.

Le bureau de vote électronique est composé d'un membre du Conseil d'état, du Directeur des Français de l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE), un représentant de la modernisation et de l'action territoriale du Ministère de l'Intérieur, un représentant de l'Agence Nationale de la Sécurité des systèmes d'information (ANSSI) ainsi que 3 conseillères élues de l'AFE.

Déroulement des opérations

Les réunions préparatoires ont permis de présenter le TGN et le cadre juridique, les dispositifs et le processus de préparation du système de vote électronique, les sites d'hébergement des opérations et les transports entre ces sites, le processus de vote du point de vue de l'électeur, le processus de vote du point de vue du BVE.

Ces réunions ont permis à tous les participants de poser de très nombreuses questions et d'obtenir toutes les explications sur les différents plans : juridique, technique, sécurité, faisabilité et de connaître le responsable de chaque opération.

Certaines opérations techniques avaient déjà débutées et été mises en place les quatre jours précédents. (Configuration plateforme, compilation, etc...)

Lundi 23 janvier eurent lieu au MAEE les contrôles par le BVE des données de l'élection : nombre d'électeurs, liste électorale (recherche d'un électeur par sondage), nombre d'électeurs par circonscriptions, listes des circonscriptions électorales, liste d'émargement vierge, dates et heures d'ouverture et de clôture de l'élection suivis de la cérémonie des clés. (Génération du bi-clé et fragmentation de la clé et remise aux membres du BVE)

Les jours suivants eurent lieu les opérations d'installation (table d'émargement, réacheminement, T1 et T2, scellement du RTR.

Le vendredi 27 le BVE se déplaça à Vendôme pour les opérations de vérification du scellement : publication online, urne et le scellement des 2 plateformes.

Le 28 eut lieu l'ouverture du portail de réacheminement et les tests ANSSI et le lendemain l'ouverture du vote eu lieu à 12h, pour 48heures.

Mardi 31, le BVE se déplaça à Vendôme pour la fermeture du vote (T1) et des vérifications de scellements, extraction et récupération de la table d'émargement(TEM) et extraction de l'urne du 1^{er} tour, et de validation du contrôle de l'intégrité de l'urne Il fut également procédé à l'arrêt de la plateforme T1 puis eut lieu le Switch T2 et le scellement de la plateforme T2. De retour au MAE les disques furent mis au coffre.

Le mercredi on procéda à l'élaboration et l'édition des listes d'émargement et au dépouillement du vote test pour le 1^{er} tour, jusqu'à l'édition sécurisée des résultats.

CES OPÉRATIONS SERONT TOTALEMENT DISTINCTES LORS DU VOTE REEL, l'édition de la liste d'émargement se fera immédiatement à l'issue de la clôture de VE T1 (pour être communiquée aux postes et permettre ensuite le vote par courrier et à l'urne) alors que le dépouillement se fera ensuite.

Suivirent les opérations de mise en place du second tour au MAEE et à Vendôme.

Samedi 4 février le BVE se déplaça à Vendôme pour les opérations de contrôle de scellement et des extractions, de récupération de l'urne et de la table d'émargement du 2nd tour, et de validation du contrôle de l'intégrité de l'urne. On procéda également aux tests de contrôle de fermeture du site, des journaux déroulants Retour à Paris

Dans la soirée on procéda au MAEE à l'édition de la TEM et au dépouillement. Des échanges eurent ensuite lieu pour une première conclusion et sur l'organisation de la salle de dépouillement et d'ouverture aux représentants des candidats, à la presse et au public.

Remarques :

Au cours des toutes ces réunions et opérations nous pouvons affirmer que nous avons d'une part reçu toutes les informations que nous avons demandées et que nos demandes ont été discutées et acceptées pour certaines déjà mises en œuvre.

La coopération, le travail se sont faits dans un climat de confiance et de responsabilité et nous pouvons témoigner de la qualité des divers intervenants, acteurs mais aussi de l'esprit d'équipe entre les membres d'ATOS SCYTL et leur compétence.

Tous les acteurs techniques ont fait d'énormes efforts pour présenter et expliquer au BVE les aspects particuliers du vote électronique.

Le BVE a également étudié avec son Président, représentant du Conseil d'Etat et celui du Ministère de l'Intérieur les aspects juridiques de telle ou telle décision avec bien entendu la participation des membres de l'équipe de Madame Soupison au MAEE.

Merci bien entendu à ceux et celles qui ont permis le bon fonctionnement de tous les déplacements et réunions, et fournit les nombreux documents de travail

Un grand merci également au Directeur du MAEE, Monsieur Saint Paul, membre du BVE pour son écoute.

Les différentes vérifications :

A l'occasion de toutes ses étapes nous avons pu participer à la vérification de chaque étape minute par minute en faisant des tests précis (ex : essai de vote après clôture du scrutin, vérification de la page d'acc, blocage des clés de déchiffrement, contrôle des journaux inaltérables, vérification de vote aléatoire, certification et horodatage....)

EX : Après la clôture du scrutin, vérification des messages : plus de bouton « votez » Message de remerciements.

Tentative de connexion : page statique « élection Non ouverte »

La fermeture des accès internet aux portails en ligne ont également été vérifiés.

Lors de l'extraction de la table d'émargement et de l'urne nous avons pu également assister aux vérifications d'horodatage de conformité

Ceci n'est qu'une partie de tous les tests réalisés.

Lors du second tour, le BVE a procédé à la désautorisation (au blocage du vote) dans deux circonscriptions consulaires (Tallinn et Colombie). Ceci nous a permis de vérifier que la page d'accueil pour les électeurs concernés affichait bien l'avertissement et les informait de l'annulation du vote électronique et leur demandait d'utiliser un autre mode de scrutin. Vérification également qu'un électeur de ces circonscriptions ne pouvait plus se connecter au VE.

On peut donc affirmer que le test a bien répondu aux exigences de sécurité et a concilié les trois exigences de secret du vote, de la sincérité du scrutin et de l'accessibilité au suffrage

Propositions :

Ce test a permis une réflexion sur divers points, menant à diverses propositions pour améliorer le VE. De même nos demandes ont été prises en compte et sont déjà mises en œuvre

- Les courriers de l'administration à l'électeur seront simplifiés, dans un langage clair.
- Un courrier sera adressé pour une demande de vérification et rectification des adresses courriers et électroniques
- Le nécessaire sera mis en place pour que l'identifiant soit lisible.
- Les problèmes d'acheminement de l'identifiant et authentifiant (courrier et SMS).
- Un certain nombre d'électeurs n'ont pu participer au vote du fait du matériel utilisé. (MAC /APPLE). En effet pour pouvoir voter il faut charger l'applet Java. Cet applet joue pour ainsi dire un rôle d'isolier. En effet, si toutes les mesures de sécurité ont été mises en œuvre lors des différentes opérations et sur les différents sites, il est impossible

d'être totalement sûr de la sécurité du poste de l'électeur. Le chargement de Java représente ainsi une protection supplémentaire. Les électeurs devront donc faire en sorte de voter sur un poste compatible.

Certes ce n'est pas l'idéal mais on ne peut pas mettre en danger le vote électronique pour une minorité d'utilisateurs. Même les autres modes de scrutins ont leurs aléas.

Lors de la désautorisation de deux circonscriptions électorales a été posé le problème du vote des électeurs des circonscriptions concernées. Ils doivent alors utiliser un autre mode de scrutin. Ce scrutin par courrier postal ne peut être utilisé que s'il y a eu inscription préalable pour ce mode de scrutin. Or au moment du TGE la grande majorité des électeurs n'étaient pas informés de cette obligation.

La lettre qui vient d'être envoyée les informe sur ce point. Cette lettre est doublée par un courriel

Enfin pour répondre aux demandes de certains le site sera plus attrayant c'était prévu mais seule la version de base avait été chargée pour le test grandeur nature.

En espérant avoir contribué à votre information, en répondant à un certain nombre de questions qui n'auront ainsi plus besoin d'être posées nous restons à votre disposition. La commission des lois se penchera bien entendu attentivement sur les résultats de ce test et vous aurez la possibilité de poser d'autres questions éventuelles lors de la présentation du rapport

Cordialement

Martine Schoeppner et Madeleine Bennaceur